

**Résolution du conseil d'administration de la SQPRP  
Réunion du 12 juin 2024 - Tenue en visioconférence**

---

**Présentation et adoption de l'augmentation des cotisations 2024-2025**

Attendu qu'il n'y a pas eu d'augmentation de cotisation depuis plusieurs années.

Attendu qu'il s'agit des montants de cotisation les moins élevés dans le domaine.

Attendu que les revenus doivent augmenter pour maintenir et offrir des services aux membres.

Attendu que l'augmentation générale du coût de la vie a un impact sur les finances de la SQPRP.

Il est résolu d'augmenter les cotisations annuelles de la SQPRP de 15 % (arrondi au supérieur) et de 10 % pour le statut de membre régulier diplômé depuis moins de deux ans, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Cette augmentation est effective pour tous les statuts à l'exception des membres étudiants et retraités.

Les cotisations annuelles seront donc modifiées de la manière suivante :

**ADHÉSIONS INDIVIDUELLES**

Statut	Cotisations 2023-2024	Cotisations 2024-2025
Membre régulier de la SQPRP	150,00 \$	175,00 \$
Membre régulier de la SQPRP + Société canadienne des relations publiques (SCRP)	529,00 \$	554,00 \$
Membre associé SQPRP seulement	150,00 \$	175,00 \$
Membre étudiant SQPRP seulement	50,00 \$	50,00 \$
Membre régulier - diplômé de moins de deux ans	75,00 \$	85,00 \$
Membre retraité - SQPRP seulement	50,00 \$	50,00 \$
Membre retraité SQPRP + Société canadienne des relations publiques (SCRP)	92,00 \$	92,00 \$
Non-membre pour le dépôt d'une candidature au Prix d'excellence	Gratuit \$	Ligne à supprimer

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 juin 2024.



ADHÉSIONS CORPORATIVES

Statut	Cotisations 2023-2024	Cotisations 2024-2025
Adhésion corporative - 3 à 5 membres SQPRP seulement	450,00 \$	520,00 \$
Adhésion corporative - 6 à 19 membres - SQPRP seulement	900,00 \$	1 035,00 \$
Adhésion corporative - 20 à 50 membres - SQPRP seulement	2 250,00 \$	2 590,00 \$
Adhésion corporative - plus de 50 membres- SQPRP seulement	2 250,00 \$ + 400 \$ / bloc de 10 pers.	2 590,00 \$ + 460 \$ / bloc de 10 pers.

**Il est proposé d'adopter l'augmentation des cotisations annuelles telle que présentée, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.**

**Proposé par :** Patrick Howe

**Appuyé par :** Joanne Beauvais

**Adopté à l'unanimité**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 juin 2024.